

ce temps mais pas à tel point que le gouvernement voit la nécessité de réviser à nouveau les taux de rendement des rentes sur l'État.

LES FONDOS DONT DISPOSE LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Question n° 2068—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 1594, selon laquelle, notamment, la Monnaie royale canadienne, sous la direction de M. Yvon Gariépy, a versé au Cercle universitaire d'Ottawa \$14,822.41 ne provenant pas des fonds publics, a) la Monnaie royale canadienne dispose-t-elle de fonds autres que les fonds publics qui lui permettraient de payer ce compte, b) a-t-on remboursé ce montant au trésor public et, le cas échéant, (i) quel est le détail des sommes et des personnes en cause (ii) quelles ont été les dates de remboursement?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

a) L'article 2 de la loi sur l'administration financière définit «deniers publics» et «fonctionnaires publics». Les employés supérieurs de la Monnaie royale canadienne, y compris le président directeur général, ne sont pas des «fonctionnaires publics» et les fonds gérés par la Monnaie royale canadienne ne sont pas des «deniers publics». La Monnaie royale canadienne est financièrement autonome et comptable à son conseil d'administrateurs à qui elle doit prouver qu'elle se conforme aux budgets approuvés qui sont auto-financés et ne sont pas assujettis à l'approbation parlementaire.

b) Sans objet.

LA CDBC—LES VOYAGES DE LA PRÉSIDENTE

Question n° 2069—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 1252, selon laquelle, «en ce qui concerne la présidente de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, la Corporation n'a payé que les dépenses reliées aux affaires.» le gouvernement a-t-il déterminé la portion affaires de chaque voyage à la suite a) d'une déclaration de M<sup>me</sup> Nadeau, b) d'une enquête indépendante effectuée par le gouvernement?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** La Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informe comme suit:

a) Les activités de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et la conduite de son haut personnel sont bien surveillées et dirigées par le conseil d'administration et vérifiées par le vérificateur de la Corporation.

b) Sans objet.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE—LES VOYAGES DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Question n° 2070—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 1252, selon laquelle, «le président de la corporation met à un compte seulement la portion des voyages qui est applicable pour le temps qu'il voyage par affaires», le gouvernement a-t-il déterminé la portion affaires des voyages à la suite a) d'une déclaration de M. Gariépy, b) d'une enquête indépendante effectuée par le gouvernement?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** La Monnaie royale canadienne m'informe comme suit:

Questions au Feuilleton

- a) Les activités de la Monnaie royale canadienne et la conduite de ses officiers sont bien surveillées et dirigées par le conseil d'administration et vérifiées par le vérificateur de la corporation.
- b) Sans objet.

LE CENTRE DE RECHERCHE SUR LES COMMUNICATIONS—LES GARDIENS

Question n° 2145—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

1. A-t-on mis à pied cinq gardiens GS-PRC-4 du Centre de recherche sur les communications de Baie Shirley et, le cas échéant, combien prévoit-on économiser chaque année?

2. Pour calculer cette économie, a-t-on tenu compte de tous les coûts de négociation de marchés externes, y compris la planification préalable, la sélection de même que l'administration et l'évaluation?

3. A-t-on tenu compte de ce qu'il en coûterait pour trouver un autre emploi à ces cinq personnes?

**M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):** En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

1. Cinq gardiens GS-PRC-4 sont mis en disponibilité à partir du 30 avril 1981. On prévoit économiser \$34,191 annuellement.

2. Oui, on a tenu compte de tous les coûts, y compris les frais de contrat de 2.5 p. 100 au ministère des Approvisionnements et Services. On a aussi tenu compte de la planification préalable, la sélection de même que l'administration et l'évaluation en passant par les services de personnel, sans que cela n'occasionne de coûts supplémentaires.

3. Oui, on a aussi tenu compte de ces coûts. On a déjà identifié d'autres possibilités d'emploi en passant par les services de personnel, sans que cela n'occasionne de coûts supplémentaires.

LA LOI SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

Question n° 2161—**M. Murphy:**

En a) 1978, b) 1979, c) 1980, sur le total des cas enregistrés en vertu de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, combien de plaintes ont été portées contre (i) des Indiens assujettis aux traités (ii) des Indiens sans statut ou des Métis (iii) des non-autochtones?

**M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):** Nous ne tenons pas de renseignements sur la race, dans les cas enregistrés en vertu de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

LA CANADIAN MEDIA CORPORATION—LES MARCHÉS ACCORDÉS

Question n° 2241—**M. McKinnon:**

Le n° 5 du vol. 8 du Bulletin hebdomadaire des débouchés du ministère des Approvisionnements et Services mentionne-t-il un ou plusieurs marchés avec la Canadian Media Corporation pour une somme de \$2,418,008 et, le cas échéant, quel montant a été affecté à chaque ministère énuméré et à quelles fins?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Le montant de \$2,418,008 est la valeur totale de 13 contrats octroyés comme suit: